



**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
NATURELS D'INONDATION  
(P.P.R.I)**

avec dispositions immédiatement opposables  
sur le bassin du

**GRAND VALLAT  
ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS**

Communes de : BANDOL et SANARY-SUR-MER  
LA CADIERE-D'AZUR  
LE CASTELLET

**4. CARTE DE DEFINITION DE  
LA ZONE BASSE HYDROGRAPHIQUE**

Vu pour être annexé à  
l'arrêté préfectoral  
en date du 22 DEC. 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,  
Serge JACOBS

Direction  
Départementale  
des Territoires  
et de la Mer  
VAR

Service Aménagement  
Durable  
Bureau Risques

DECEMBRE 2017  
Fond : BDPARCELIGN2014  
Echelle : 1 / 17 500

**LEGENDE**

--- Limites communales

**ZONAGE REGLEMENTAIRE**

ZONE B1

ZONE B2

ZONE B3

ZONE R1

ZONE R2

Zone d'EXZECO > 1KM²

**ATLAS DES ZONES INONDABLES**

Lit moyen

Lit majeur